

Date de révision:
19.06.2018**DIVINOL ZWEITAKTOEL FF****N° de l'article: 26150**

Page 1 de 7

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

26150 DIVINOL ZWEITAKTOEL FF

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Huile à moteurs

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Zeller+Gmelin GmbH & Co. KG
Rue: Schlosstr. 20
Lieu: D-73054 Eislingen
Téléphone: +49 (0) 7161 / 802-0
Téléfax: +49 (0) 7161 / 802-290
e-mail: info@zeller-gmelin.de
Interlocuteur: Uwe Allmendinger
Téléphone: +49 (0) 7161 / 802-297
e-mail: produktsicherheit@zeller-gmelin.de
Internet: www.zeller-gmelin.de
Service responsable: Produktsicherheit / Product Safety

1.4. Numéro d'appel d'urgence:Allemagne: +49 (0) 7161 / 802-400
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris: +33 (0) 1 40 05 48 48**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH208 Contient acides naphthéniques, produits de réaction entre diéthylènetriamine, triéthylènetetramine, oxyde d'éthylène et acide oléique. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB: non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Préparation contenant de l'huile minérale. Huile minérale avec extrait DMSO < 3% selon IP 346 .

Composants dangereux

| N° CAS | Substance | Quantité |
|--------|---|-------------|
| | N° CE N° Index N° REACH | |
| | Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | |
| | Kohlenwasserstoffe, C10-C13, n-Alkane, Isoalkane, Cycloalkane, <2% Aromaten | 10 - < 20 % |
| | 918-481-9 01-2119457273-39 | |
| | Asp. Tox. 1; H304 EUH066 | |

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

Date de révision:
19.06.2018**DIVINOL ZWEITAKTOEL FF****N° de l'article: 26150**

Page 2 de 7

Indications générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

Après ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Appeler immédiatement un médecin. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

mousse résistante à l'alcool, Poudre d'extinction, Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO₂). Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Utiliser un équipement de protection personnel. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Veiller

Date de révision:
19.06.2018**DIVINOL ZWEITAKTOEL FF****N° de l'article: 26150**

Page 3 de 7

à un apport d'air frais. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Conditions à éviter: génération/formation d'aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Protéger contre: Gel. Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger des radiations solaires directes. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Voir chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Lunettes avec protections sur les côtés.

Protection des mains

Porter des gants appropriés. Modèles de gants recommandés: DIN EN 374. Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile). Temps de pénétration (durée maximale de port): > 480 min (Épaisseur du matériau des gants: 0.4 mm). Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les parties de la peau exposées. Après un contact, ne les utiliser en aucun cas.

Protection de la peau

Vêtement de protection.

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales. En cas de formation de vapeurs d'aérosol ou de légère brume, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome approprié. Appareil de protection respiratoire approprié: Demi-masque filtrant (NF EN 149), p. ex. FFA P / FFP3.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

| | |
|------------------|-----------------|
| L'état physique: | Liquide |
| Couleur: | rouge |
| Odeur: | caractéristique |

Testé selon la méthode

| | |
|------------|----------------|
| pH-Valeur: | non applicable |
|------------|----------------|

Modification d'état

| | |
|------------------|---------------|
| Point de fusion: | non déterminé |
|------------------|---------------|

| | |
|--|---------------|
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | non déterminé |
|--|---------------|

| | | |
|---------------------|-----------|--------------|
| Point d'écoulement: | <= -18 °C | DIN ISO 3016 |
|---------------------|-----------|--------------|

| | | |
|-----------------|---------|-------------|
| Point d'éclair: | > 80 °C | EN ISO 2592 |
|-----------------|---------|-------------|

| | |
|----------------------------------|------------|
| Limite inférieure d'explosivité: | 0,6 vol. % |
|----------------------------------|------------|

Date de révision:
19.06.2018

DIVINOL ZWEITAKTOEL FF

N° de l'article: 26150

Page 4 de 7

| | |
|-------------------------------------|---|
| Limite supérieure d'explosivité: | 7 vol. % |
| Température d'inflammation: | non déterminé |
| Température de décomposition: | Aucune information disponible. |
| Pression de vapeur: (à 20 °C) | ca. 0,5 hPa |
| Densité (à 15 °C): | 0,86 g/cm ³ DIN EN ISO 12185 |
| Hydrosolubilité: | insoluble |
| Coefficient de partage: | non déterminé |
| Viscosité dynamique: | non déterminé |
| Viscosité cinématique: (à 40 °C) | 56 mm ² /s ASTM D 7042 |
| Durée d'écoulement: | non déterminé |
| Densité de vapeur: | non déterminé |
| Taux d'évaporation: | non déterminé |

9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Forte chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| N° CAS | Substance | | | | |
|--------|---|------------------|--------|--------|---------|
| | Voie d'exposition | Dose | Espèce | Source | Méthode |
| | Kohlenwasserstoffe, C10-C13, n-Alkane, Isoalkane, Cycloalkane, <2% Aromaten | | | | |
| | orale | DL50 >5000 mg/kg | Rat | | |
| | cutanée | DL50 >5000 mg/kg | Lapin | | |
| | inhalation (4 h) vapeur | CL50 >4951 mg/l | Rat | | |

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Date de révision:
19.06.2018

DIVINOL ZWEITAKTOEL FF

N° de l'article: 26150

Page 5 de 7

Effets sensibilisants

Contient acides naphthéniques, produits de réaction entre diéthylènetriamine, triéthylènetetramine, oxyde d'éthylène et acide oléique. Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Expériences tirées de la pratique

Observation diverses

En respectant les règles générales de la protection du travail et de l'hygiène industrielle, il n'y a pas de risques de santé pour le personnel traitant ce produit.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas de données disponibles pour le mélange.

| N° CAS | Substance | | | | | |
|--------|---|---------------|-----------|--------|---|----------|
| | Toxicité aquatique | Dose | [h] [d] | Espèce | Source | Méthode |
| | Kohlenwasserstoffe, C10-C13, n-Alkane, Isoalkane, Cycloalkane, <2% Aromaten | | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50 mg/l | >1000 | 96 h | Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) | OCDE 203 |
| | Toxicité aiguë pour les algues | CE50r mg/l | >1000 | 72 h | Pseudokirchneriella subcapitata | OCDE 201 |
| | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50 mg/l | >1000 | 48 h | Daphnia magna (puce d'eau géante) | OCDE 202 |

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination selon les directives communautaires 75/442/CEE et 91/689/CEE relatives aux déchets et aux déchets dangereux dans les versions respectivement en vigueur.

Code d'élimination des déchets - Produit

130205 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19); huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées; huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale; déchet dangereux

Date de révision:
19.06.2018**DIVINOL ZWEITAKTOEL FF****N° de l'article: 26150**

Page 6 de 7

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

- 14.1. Numéro ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.4. Groupe d'emballage:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

- 14.1. Numéro ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.4. Groupe d'emballage:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- Marine polluant: NO

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

- 14.1. Numéro ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.4. Groupe d'emballage:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2010/75/UE (COV): 17,5 % (150 g/l)
Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

Date de révision:
19.06.2018**DIVINOL ZWEITAKTOEL FF****N° de l'article: 26150**

Page 7 de 7

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,9,11,15.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organization
CAS: Chemical Abstracts Service (a division of the American Chemical Society)
DNEL/DMEL: Derived No-Effect Level / Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
WEL (UK): Workplace Exposure Limits
TWA (EC): Time-Weighted Average
STEL (EC): Short Term Exposure Limit
ATE: Acute Toxicity Estimate
DL50: Lethal Dose, 50% (median lethal dose)
LC50: Lethal Concentration, 50% (median lethal concentration)
EC50: half maximal Effective Concentration
ErC50: EC50 in terms of reduction of growth rate
AwSV: Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen
VwVwS: Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

| | |
|--------|---|
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| EUH066 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |
| EUH208 | Contient acides naphthéniques, produits de réaction entre diéthylènetriamine, triéthylènetetramine, oxyde d'éthylène et acide oléique. Peut produire une réaction allergique. |
| EUH210 | Fiche de données de sécurité disponible sur demande. |

Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)